

CHINE – Plainte contre Nestlé

Par Christophe NOISETTE

Publié le 19/04/2004

La plainte d'une consommatrice chinoise, Zhu Yanling, contre Nestlé, à propos de l'absence d'étiquetage concernant la présence d'OGM dans le Nesquik vendu en Chine (cf. Inf'OGM n°49), a été rejetée pour des raisons techniques. Le 19 avril 2004, la deuxième Cour intermédiaire de Shanghai déclarait que le produit ne contenait pas d'ingrédient génétiquement modifié, suite à un test réalisé par Shanghai Agriculture Research Institution Biotechnology Center, laboratoire agréé par le Ministère de l'Agriculture. Ce même laboratoire avait pourtant détecté la présence de soja GM lors d'un premier test réalisé en août 2003. Nestlé contesta ces résultats et la Cour ordonna donc un deuxième test. Mme Zhu a décidé de faire appel et déclaré qu'elle continuerait à se battre en faveur de l'étiquetage des OGM en Chine.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chine-plainte-contre-nestle/